

Raportu di a Culletività di Corsica in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2023

Rapport égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse pour l'année 2023



Sintesi

En mars 2024, la **Conseillère exécutive de Corse, Lauda Guidicelli-Sbraggia**, a présenté le dernier rapport égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse aux élus de l'Assemblée de Corse.

Dans son propos introductif, la Conseillère a rappelé que la réalisation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes répond à une obligation légale établie par la **loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**. Elle a toutefois fait remarquer que la Collectivité de Corse dépasse cette simple obligation et s'est engagée activement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, que les Nations unies considèrent d'ailleurs comme **un des 17 objectifs de développement durable**.

Lauda Guidicelli-Sbraggia a souligné le fait que la politique de la Collectivité de Corse en la matière est interne, en tant qu'employeur, et externe. *« Parce que lorsque nous optons pour des choix en faveur de l'EFH, nous entraînons avec nous des milliers d'agents, et avec eux leurs familles. Ce qui se passe dans la Collectivité a une incidence sur la société corse ».*

Depuis 10 ans, les collectivités territoriales jouent donc un rôle majeur en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport annuel qu'elles réalisent doit être présenté avant les débats sur le projet de budget. Il représente une véritable occasion de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques et donc d'accélérer la réduction des inégalités. Ce rapport évoque les actions relatives au fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes en Corse.

Ainsi, le rapport de 2023, comme les précédents, met en lumière les efforts déployés par la Collectivité de Corse pour promouvoir l'égalité sur le territoire, tant à travers ses politiques publiques que sa politique en matière de ressources humaines : lutte contre les discriminations et les inégalités, promotion de la mixité et d'une culture de l'égalité, promotion de l'autonomie financière des femmes et lutte contre la précarité, lutte contre les stéréotypes de genre et les violences...

Cela s'est traduit, entre autres, par :

- l'application de l'obligation réglementaire de **non-discrimination** et le refus de l'accès aux marchés publics pour les entreprises sanctionnées pour discriminations ou n'ayant pas engagé de négociation sur l'**égalité professionnelle**,
- la décision d'intégrer des **clauses d'égalité** dans les marchés publics, allant en cela au-delà de la législation en vigueur, afin de favoriser une réelle dynamique en faveur du respect du principe d'égalité femmes-hommes dans le secteur privé,
 - la **lutte contre la précarité menstruelle** avec l'installation de distributeurs de serviettes périodiques dans les collèges et lycées, des actions de sensibilisation aux menstruations avec des interventions dans les collèges et une distribution d'un kit premières règles à toutes les élèves de sixième,
- l'amélioration de l'**accès des filles** aux sciences et filières scientifiques grâce au dispositif Feminscienza,
- la promotion des artistes corses féminines en favorisant leur **représentation** dans les expositions et dans les collections d'œuvres d'art de la Collectivité de Corse,
- la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des jeunes pour **déconstruire les préjugés sexistes et favoriser la mixité**, au travers d'ateliers, de journées de formation...

En interne, la Collectivité de Corse continue de s'engager pour la **réduction des disparités** existantes en termes d'accès à l'emploi, de rémunération et d'avancement professionnel.

Elle s'investit fortement en faveur de la **conciliation entre vie professionnelle et vie familiale**, qui constitue un enjeu majeur pour l'accès à l'égalité.

La Collectivité de Corse s'efforce aussi d'assurer aux femmes un **égal accès** aux opportunités professionnelles et à des niveaux de rémunération semblables à ceux des hommes.

Zoom sur l'emploi des femmes à la Collectivité de Corse

(données issues du Rapport Social Unique de 2022)

2159 femmes sur 4490 agents (48%) dont la grande majorité a moins de 50 ans

Une majorité de femmes se retrouve en catégorie A (tous statuts confondus).

Sous-représentation des femmes dans la catégorie A+ (13 A+ / 490 F et 31 A+/195 H) : accès conditionné au passage d'un examen professionnel (problème de disponibilité de temps) ou à un avancement de grade.

Un encadrement fortement masculinisé, mais un meilleur accès des femmes à l'encadrement depuis 2021.

Des écarts de salaires pour une même catégorie, liés au traitement indiciaire, primes et indemnités et heures supplémentaires.

Un fort taux de formation chez les femmes, axé sur la prise de fonctions.

Une majorité de femmes parmi les agents à temps partiel et parmi les agents en télétravail (plus de 35 % pour les catégories A et B).

Des ASA pour garde d'enfants davantage accordées aux femmes, mais un plus grand nombre d'hommes détenteurs d'un CET.

Les femmes principales bénéficiaires de l'action sociale de la Collectivité de Corse.